

Délégation Territoriale du Valenciennois
Commune de Flines les Mortagne - 59238
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2010

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.a	Conservation du Patrimoine Eaux		
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Courant des Aulnay Julie Fossé de la Brelière Ruisseau « La Calonne » Ruisseau de la Chuinelle Fossé des Corettes Ruisseau de l'Hourseau Canal du Jard Fossé des Roeux Ruisseau de la Verne de Bury A.P. du 09/08/1972	Ddtm
II.2	Utilisation de certaines ressources : communications		
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	Rue d'Hergnies : 20/08/1896 Rue Georges Fournier : 24/08/1888	Conseil Général
FRONT.	FRONTIERE Servitude non-aedificandi	Frontière franco-belge Traité de COURTRAI du 28/03/1820	Douanes
III	Salubrité		
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**